

## Spécial élections 2024 – L’Afrique du Sud

Seulement 16 % des jeunes sud-africains âgés de 18 à 24 ans se disent optimistes quant à leur avenir, reflétant leurs préoccupations sur la situation économique du pays, notamment la corruption et le marché du travail, dont le taux de chômage a augmenté à 33 % au T1. Cette situation représente un défi pour le Congrès national africain au pouvoir, alors que plusieurs sondages montrent que le parti risque de perdre sa majorité lors des prochaines élections générales du 29 mai prochain, pour la première fois depuis son accession au pouvoir en 1994.

### Le point de vue de la Stratégiste



**Zouhoure BOUSBIH**

**Stratégiste sur les marchés émergents**

### La lumière au bout du tunnel ?

Le PIB de l’Afrique du Sud a retrouvé son niveau d’avant crise du Covid-19, mais la croissance sud-africaine reste faible pénalisée par de multiples contraintes structurelles : corruption, chômage, détérioration des services publics tels que la distribution d’eau potable et d’électricité.

L’économie sud-africaine a évité la récession l’an dernier en enregistrant une timide croissance de 0,6 % grâce à la hausse des prix des matières premières. La croissance est prévue à 0,9 % pour cette année et 1,5 % l’année prochaine, selon les dernières prévisions du FMI. Cette amélioration attendue est liée à l’impact des réformes ainsi qu’à l’amélioration de l’approvisionnement en électricité.

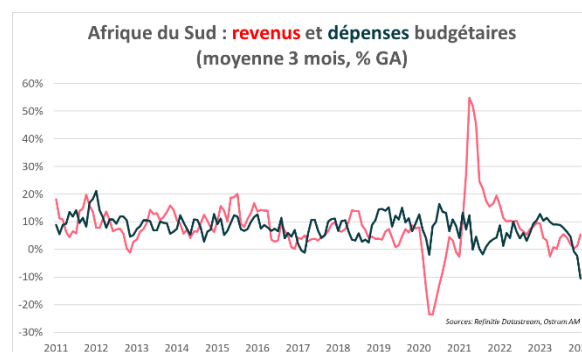
Le président Cyril Ramaphosa cherche à concilier les objectifs climatiques de l’Afrique du Sud en diminuant progressivement l’utilisation du charbon (80 % de l’électricité du pays) et l’augmentation de la production d’électricité. Eskom, l’entreprise nationale d’électricité, a augmenté ses capacités de production en utilisant l’énergie solaire. Lors de sa visite en août dernier, Xi Jinping s’était engagé à soutenir la production d’électricité de l’Afrique du Sud en effectuant un don d’urgence de 167 millions de rands ainsi qu’une subvention de 500 millions de rands.

Eskom a récemment déclaré que la crise énergétique était « fixée », réduisant les craintes sur les perspectives de croissance du pays. Les déboires d’Eskom avaient également nécessité

le soutien financier du gouvernement sud-africain, détériorant les finances publiques.

Le ratio dette publique/PIB est passé d’une moyenne de 45 % sur la période 2011-2019 à 74 % en 2023. Celle-ci pourrait atteindre 86 % du PIB en 2029, d’après les dernières prévisions du FMI lié aux soutiens financiers pour les entreprises nationales dont fait partie Eskom.

Un inversement de tendance semble toutefois s’opérer. Pour la première fois en 15 ans, l’Afrique du Sud a enregistré un surplus budgétaire primaire de 0,4 % du PIB en mars 2024, lié à une hausse des recettes fiscales mais également une baisse significative des dépenses comme le montre le graphique ci-dessous.



Les investisseurs ont depuis longtemps exprimé leurs craintes sur l’augmentation de l’endettement du pays, car la charge des intérêts est importante, ponctionnant d’autres dépenses comme celles de l’éducation ou de la santé. Le Trésor sud-africain compte stabiliser le ratio à 75 % d’ici 2025/2026 en utilisant le compte d’or et

réserves pour réduire le service de la dette.

Malgré ces signaux positifs, les défis persistent pour l'économie sud-africaine. Le taux de

chômage est élevé, à 33 % au T1, reflétant le besoin de renouer avec une croissance soutenable, afin de créer des emplois. C'est l'enjeu des élections du 29 mai prochain.

## Le point de vue du Gérant



**Sébastien Thénard**

**Gérant dettes souveraines marchés émergents**

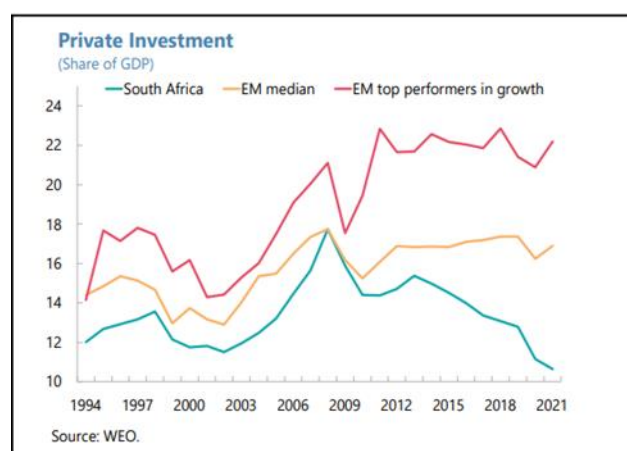
### La croisée des chemins ?

Si les élections présidentielles sont naturellement des instants clés, pour les pays émergents ce sont aussi parfois des moments où tout peut se construire ou basculer. A cet égard les investisseurs seront très attentifs aux élections qui se dérouleront en Afrique du Sud où l'équilibre des pouvoirs politiques sera probablement redistribué. Pourquoi une telle vigilance ?

Principalement en raison de l'absence de véritables marges de manœuvres fiscales et budgétaires. Ces dernières ont été épuisées au cours de la précédente décennie, un phénomène naturellement exacerbé par la crise covid-19. Ainsi le PIB par tête du pays en 2023 (6200 US dollar environ selon S&P) est toujours inférieur à celui de 2010 alors que la dette brute est passée sur la même période de 36% du PIB à 76% ! Les enjeux sont donc substantiels et les besoins de réformes structurelles plus grands que jamais.

### Crises et opportunités

Le pays a déjà entamé des chantiers et notamment un des plus pressants avec la crise énergétique qu'il a traversée. L'Afrique du Sud dispose aussi d'un cadre institutionnel qui peut toujours être amélioré mais est déjà assez solide. Si le pays peut amplifier cette tendance et se réformer davantage il pourrait combler son manque chronique d'investissements privés qui lui font tant défaut pour retrouver une dynamique favorable et soutenable.



Le Groupe d'action financière (GAFI) a d'ailleurs souligné la détermination et les efforts entrepris par le gouvernement pour sortir de sa liste grise. Transformer ces efforts et ne plus faire partie de cette liste le plus rapidement possible serait déjà un signal particulièrement clair !

### Dettes internationale et locale sud-africaine

Ces enjeux sont aussi bien illustrés dans la courbe des taux de la dette internationale du pays : une des plus « pentue » de la classe d'actif dette émergente.

Quant à la dette locale (le pays dispose de marchés locaux profonds et développés), elle affiche également des pentes prononcées mais surtout des taux réels particulièrement élevés et attractifs. Ces segments de marchés (parties longues dette internationale et locale) seraient les premiers à bénéficier d'une transition politique sans heurts et constructive.

## Mentions légales

### Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

### Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web ([im.natixis.com/intl/intl-fund-documents](http://im.natixis.com/intl/intl-fund-documents))

**En France :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

**Au Luxembourg :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**En Belgique :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

**En Suisse :** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable



[www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)